

respectés. Il ne faudrait pas recourir à des procédures réservées pour d'autres délits. N'oublions pas que nous cherchons à contrôler l'usage de produits chimiques; avant de songer à cette peine, nous devrions étudier les méthodes qui pourraient être adoptées pour persuader les individus de ne pas enfreindre les dispositions du bill. On pourrait songer à intenter une poursuite. Si quelqu'un ne respecte pas la loi, alors son produit pourrait être saisi, peut-être. La fabrication des produits pourrait être assujettie à certains contrôles. Il y aurait peut-être lieu de prendre des mesures semblables à l'égard des cultivateurs. Mais il ne faut pas aller dire aux fabricants, aux cultivateurs et aux distributeurs que s'ils ne respectent pas cette loi-ci, ce sont des criminels et qu'ils devraient être punis en conséquence.

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, j'aimerais consacrer quelques instants à l'amendement proposé par le député qui vient de reprendre son siège. Les députés de l'opposition loyale de Sa Majesté sont disposés à appuyer son amendement.

J'aimerais parler des travaux du comité qui s'est occupé de la mesure et dire pourquoi il n'aurait pas dû être nécessaire de saisir la Chambre de cet amendement à la présente étape. Monsieur l'Orateur, nous avons un nouveau Règlement, et nous voici saisis de la première mesure législative, qui a été renvoyée au comité permanent de l'agriculture et dont nous devons faire l'étude en conformité du nouveau Règlement. Au comité nous avons eu le privilège, comme dans le passé, d'entendre les témoignages des représentants du ministère de l'Agriculture. Ils ont été convoqués au comité où ils ont répondu à toutes les questions que lui ont posées ses membres sur le sujet à l'étude. En toute justice, nous devons rendre un hommage spécial à ces hauts fonctionnaires, non seulement pour la façon concise et intelligente dont ils ont répondu à toutes les questions, mais aussi pour la patience dont ils ont fait preuve pour nous aider par tous les moyens possibles à aller au fond des choses.

• (4.10 p.m.)

Maintenant, monsieur l'Orateur, je voudrais faire quelques remarques sur le ministre de l'Agriculture (M. Olson) et le rôle qu'il a joué dans les délibérations, même si le nouveau Règlement ne stipule pas explicitement qu'un ministre doit assister aux séances d'un comité. Depuis un certain nombre d'années, c'était un sujet de dispute pour les membres des comités permanents de constater qu'ordinairement un ministre venait faire une déclaration officielle et se retirerait en-

suite, s'en remettant pour le reste aux fonctionnaires du ministère. Ces derniers étaient incapable de répondre aux questions sur la politique et étaient obligés de s'en tenir exclusivement aux règlements, à la mesure ou aux crédits à l'étude, selon le cas. Nous de l'opposition avons toujours cru que c'était confier une responsabilité trop lourde aux fonctionnaires du ministère. Nous avons été très agréablement surpris de constater que le ministre de l'Agriculture, chaque fois que cela lui était possible, était disposé à assister aux séances du comité pour répondre à toutes les questions qui lui étaient adressées et parler au nom du gouvernement qu'il représente et du ministère qu'il a l'honneur de diriger.

En outre, monsieur l'Orateur, je voudrais parler des travaux du comité lui-même. Je n'estime pas nécessaire qu'un amendement de ce genre soit présenté en ce moment à la Chambre, qui étudie le bill à l'étape du rapport. Je ne censure nullement le député qui a présenté l'amendement. De fait, je l'en félicite, mais si les comités permanents de la Chambre doivent jouer le rôle qui leur est dévolu, nous devrions pouvoir, au sein des comités, aplanir les divergences d'opinion sur la mesure dont nous sommes saisis au sein des comités. Nous devrions pouvoir présenter des amendements et en arriver à un consensus, de sorte que le rapport transmis à la Chambre représente la meilleure mesure qu'un comité puisse élaborer à l'intention des citoyens du pays.

Pourquoi présenter cet amendement à la Chambre? A mon avis, c'est à cause de l'attitude partisane des députés ministériels dans l'étude des projets de loi en comité. Je dis cela en toute bienveillance, car je suis certain que tous les membres des comités veulent œuvrer de leur mieux pour leurs électeurs, pour l'ensemble du pays et pour leur parti. Peut-être, dans ce cas-ci, les difficultés étaient-elles dues surtout au fait que beaucoup de députés ministériels, membres du comité, n'ont pas une longue expérience parlementaire...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. J'interromps le député à regret. Je voulais lui laisser le plus de latitude possible étant donné que nous appliquons le nouveau Règlement et que ses commentaires intéressent sûrement la Chambre, mais un article du Règlement exige que les commentaires relatifs à un amendement portent sur l'amendement seul. Je ne voudrais pas être trop sévère dans l'application de cette règle, mais je demanderais au député d'en venir au plus tôt à la question précise.

M. Danforth: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Vos remarques sont justifiées. Lors